

Les Tables alphabétiques des Actes de l'Etat civil seront jointes annuellement
 aux Tables annuelles de l'Etat civil par les officiers de l'Etat civil dans le mois qui
 suivra la clôture du registre de l'année précédente : elles seront annexées à chacun des
 doubles registres, et à cet effet, les Procureurs généraux sont chargés de veiller à ce
 qu'une double expédition soit adressée par les Maires au Greffe du Tribunal dans le
 mois même de l'Etat civil.

Les Tables annuelles et les doubles registres seront jointes au papier timbré et certifiées par
 les dépositaires respectifs.

Il sera le même service pour la Table des Actes de l'Etat civil, si le cas se présente, la fin de chaque
 année sera inscrite au même timbre et au même dimension et
 collée au côté de la même manière.

Table Alphabétique des Mariages — 1850

NOM ET PRENOM		NUMEROS		DATES	
MARIAGE		10		10 Septembre	
MARIAGE		11		11 Octobre	
MARIAGE		12		12 Novembre	

La Table ci-dessus est certifiée vraie par les officiers de l'Etat civil.

et inscrite au même timbre et au même dimension et collée au côté de la même manière.